

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 février 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M. Ian Vallée,	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lyne Gaudreault, M^{me} Chantal Laurin et M. André Lemay ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4977/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4978/SSGC)

M. Karim Khimjee, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4979/SSGC)

M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. PAROLE AUX ÉLÈVES ;
8. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
9. Nomination d'une direction adjointe aux Services éducatifs FP/ FGA;
10. Adoption du budget révisé 2013-2014;

PAUSE

11. Présentation de la convention de gestion et de réussite de l'école alternative de la Fourmilière;
12. Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014;
13. Délégation de pouvoirs à la direction générale relativement à l'embauche de cadre au Service des ressources financières pour la période du 19 février au 18 mars 2014;
14. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
15. Questions diverses;
16. Information du comité de parents;
17. Information de la vice-présidence;
18. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
19. Information de la direction générale;
20. Tour de table – partage d'informations;
21. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-4980/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT les concours C-2013-490 et C-2013-490-1;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, les personnes recommandées par les comités de sélection qui ont eu lieu le 23 janvier 2014, le 11 février 2014 et le 14 février 2014 à savoir, M^{me} Maryz Gariépy, M^{me} Josiane Fortin ainsi qu'une troisième personne de l'externe dont l'identité ne peut être révélée publiquement afin de préserver la confidentialité de sa démarche. L'identité de cette personne sera conservée par la direction du Service des ressources humaines.

Adopté

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AUX SERVICES ÉDUCATIFS FP/ FGA (R-4981/SRH)

CONSIDÉRANT le départ de M. Sylvain Bruneau;

CONSIDÉRANT le concours C-2013-487;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution R-4669/SRH;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de direction adjointe aux Services éducatifs FP/FGA, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 6 février 2014 à savoir, M. Stéphan Laurence.

Adopté

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2013-2014 (R-4982/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT QUE le MELS a annoncé que les paramètres de financement révisés pour l'année 2013-2014 seront envoyés aux commissions scolaires afin de tenir compte du paiement de l'équité salariale du personnel de soutien et professionnel;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'adopter le budget révisé 2013-2014.

Adopté

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (R-4983/DG)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire et la direction de chacun de ses établissements doivent convenir annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion et de réussite déposée au conseil des commissaires a été soumise pour approbation au conseil d'établissement de l'école après consultation du personnel de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion et de réussite a été établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est PROPOSÉ par M. Simon Bernier, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu de la convention de gestion et de réussite, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2013-2014-19* et mandate le président et la directrice générale pour la signer en son nom.

Adopté

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES DE NOVEMBRE 2014 (R-4984/DG)

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires des trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'après avoir subi des compressions budgétaires répétées totalisant plus de 14 millions de dollars à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT les coûts très élevés d'une élection scolaire sur notre territoire qui compte 16 municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la démocratie scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, de demander au MELS d'allouer des budgets spéciaux pour financer les élections scolaires de 2014 ou de nous permettre de nous approprier cette somme dans nos surplus au-delà de la limite qui sera fixée par les règles budgétaires à venir et de demander aux autres commissions scolaires d'appuyer notre démarche en produisant des résolutions similaires.

Adopté à l'unanimité

DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À L'EMBAUCHE DE CADRE AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 19 FÉVRIER AU 18 MARS 2014 (R-4985/DG)

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir procéder avec diligence à l'engagement du personnel cadre permanent pour le Service des ressources financières, étant donné les implications internes et externes à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de permettre à la direction générale de procéder à l'engagement du personnel cadre permanent pour ce service le plus rapidement possible compte tenu des échéanciers ministériels à respecter notamment les prochains états financiers au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la prochaine séance du conseil des commissaires est le 18 mars prochain compte tenu de la période de relâche scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une fois le processus de sélection terminé, il peut y avoir un délai de plusieurs semaines avant l'entrée en fonction du candidat retenu;

CONSIDÉRANT que les postes à pourvoir sont prévus au plan des effectifs cadres adopté par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection est composé d'un membre de la direction générale, d'un commissaire, des deux représentants des associations et du directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la direction générale consultera préalablement l'ACSQ quant à un processus accéléré de sélection afin de soutenir ce service;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de déléguer à la direction générale le pouvoir d'engager du personnel cadre permanent pour le Service des ressources financières durant la période du 19 février au 17 mars 2014 et d'en rendre compte au conseil des commissaires du 18 mars prochain.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4986/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Adopté

Président

Secrétaire